



PREFET DU JURA

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Jura

**arrêté par le préfet du Jura
le 29 mars 2016**

interco interco interco interco

SOMMAIRE

Introduction

1° partie : Diagnostic du territoire

1- données géographiques et démographiques

1-1 la population du Jura

1-2 la géographie du Jura

1-3 la planification intercommunale et les projets de territoire

2 - données socio-économiques

2-1 les chiffres clés

2-2 les zones d'emploi et les bassins de vie

3 - analyse de l'intercommunalité existantes

3-1 les EPCI à fiscalité propre

3-1-1 évolution du nombre d'EPCI à fiscalité propre de 2007 à 2015

3-1-2 taux de couverture au 1/1/2015 des EPCI à fiscalité propre

3-1-3 taille moyenne des EPCI à fiscalité propre

3-1-4 nombre de groupements par tranches de communes regroupées

3-1-5 nombre de groupements par taille démographique

3-1-6 application des seuils prévus par la loi NOTRe aux EPCI à FP du Jura

3-2 les syndicats intercommunaux et mixtes

3-2-1 évolution du nombre de syndicats dans le Jura

3-2-2 Nombre de syndicats par arrondissement

3-2-3 taille moyenne des syndicats

3-2-4 les compétences exercées par les syndicats

2° partie : Présentation du schéma

1- rationalisation des EPCI à fiscalité propre

1-1 arrondissement de Dole

1-2 arrondissement de Lons le Saunier

1-3 arrondissement de St Claude

2- rationalisation des syndicats intercommunaux

2-1 compétence eau et assainissement

2-2 compétence GEMAPI

2-3 syndicats inactifs

Annexes

Introduction

Les objectifs du schéma

Aux termes de l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Le SDCI prévoit :

- la couverture intégrale du territoire par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales par la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres;
- les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et des syndicats existants par la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Les orientations fixées par la loi du 16 décembre 2010 complétée par la loi du 7 août 2015

Le nouveau schéma prend en compte les orientations suivantes :

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants: toutefois ce seuil de population peut être adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants, pour les EPCI à fiscalité propre en fonction de la densité des territoires
- la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie, des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR) et des projets de communes nouvelles
- l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes en particulier par la suppression des doubles emplois entre des EPCI ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes
- le transfert de compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre
- la rationalisation des structures en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

La loi NOTRe prévoit également que les EPCI à fiscalité propre devront exercer de nouvelles compétences à partir des échéances suivantes :

janvier 2017 :

- compétences obligatoires :
 - développement économique (dont la promotion du tourisme)
 - aires d'accueil des gens du voyage
 - collecte et traitement des déchets ménagers
 - urbanisme (mars 2017)
- compétence optionnelle :
 - maisons de services au public

janvier 2018 :

- compétence obligatoire :
 - compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- compétences optionnelles :
 - assainissement collectif et non collectif
 - eau

janvier 2020 :

- les compétences assainissement et eau deviendront obligatoires

Le schéma doit prendre en compte ces transferts en proposant d'anticiper ces échéances.

Concertations entreprises en amont de la présentation du projet de schéma à la CDCI

Dès la parution de la loi du 7 août 2015, une session de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été consacrée le 7 septembre 2015 à l'examen du contenu de la loi en rappelant les différentes étapes de la procédure d'élaboration du schéma départemental et l'état des lieux.

Lors d'une deuxième séance de la CDCI, le préfet a présenté, le 28 septembre 2015, les principales orientations du projet de schéma et une démarche de travail a été validée sur la base d'une présentation aux élus des principaux enjeux démographiques, économiques et sociaux des territoires.

En outre, l'ensemble des présidents d'EPCI à fiscalité propre susceptibles d'être concernés par une évolution a été consulté dans un cadre informel par un membre du corps préfectoral pour évoquer les différentes hypothèses possibles et la réflexion à mener sur l'avenir de leurs communautés.

Enfin, le préfet du Jura a eu un entretien spécifique sur le sujet de l'intercommunalité avec chacun des Parlementaires, le président de l'association des maires du Jura ainsi qu'avec le président du Conseil Départemental.

Première partie : Diagnostic du territoire

1 – Données géographiques et démographiques

1-1 - la population du Jura

La population municipale s'élève à 260 932 habitants recensés au 1^{er} janvier 2015.
La densité est de 52,1 habitants au km² à rapporter à la densité nationale de 103,4.

Variation de la population : taux annuel moyen entre 2007 et 2012	+ 0,2 %
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen	+0,1 %
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen	+0,0 %
Nombre de ménages en 2012	116 417
Naissances domiciliées en 2013	2675
Décès domiciliés en 2013	2722

Source INSEE

Le département compte 544 communes dont 80 % ont moins de 500 habitants et près de 50 % moins de 200 habitants ce qui souligne le caractère rural d'une majorité d'entre elles.

1-2 - la géographie du Jura

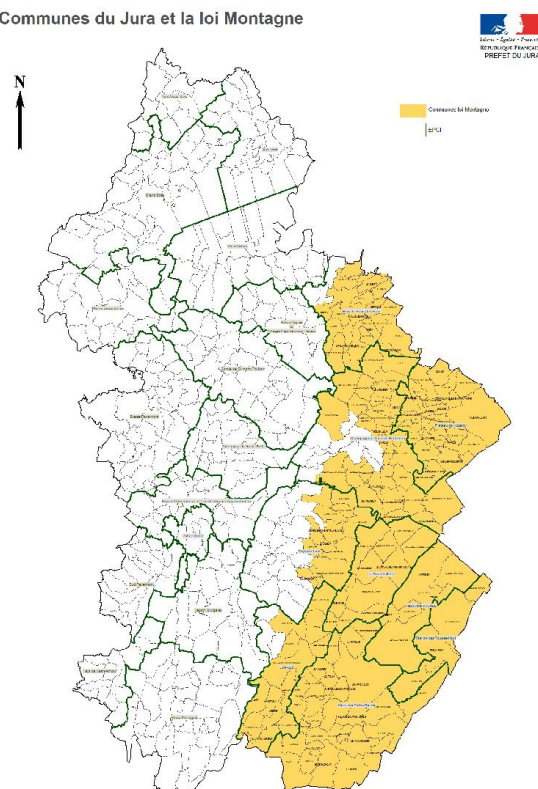
La superficie du département du Jura est de 4 999,18 km²

La loi montagne du 9 janvier 1985 concerne 153 communes du département, sur la frange « Est », relevant du Massif du Jura qui s'étend du département de l'Ain au Territoire de Belfort.

La loi montagne reconnaît que « *la montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* » démontrant ainsi une identité propre de ces territoires et des spécificités particulières.

Cette loi pose également le principe d'une possibilité d'adaptation des textes lorsque les spécificités de la montagne le justifient.

Communes du Jura et la loi Montagne

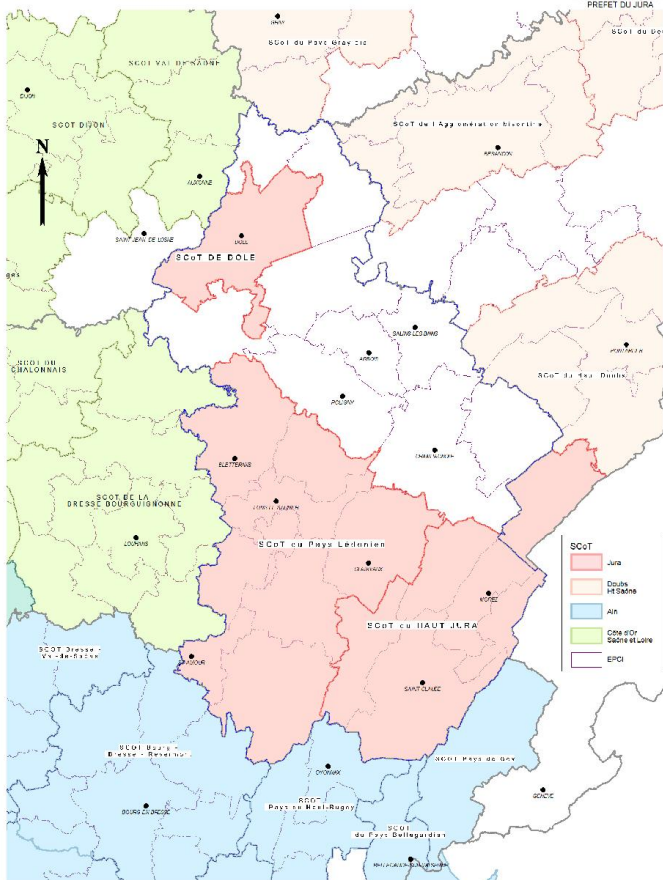


Conception : DDT 39 - MDD Sucois - © IGN Paris - Ed carto © Reproduction interdite Date : 14/04/2015

1-3 – la planification Intercommunale et les projets de territoire

Depuis la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la planification territoriale à grande échelle est un sujet de réflexion dans le département du Jura.

SCoT et EPCI Jura et départements voisins



Conception : DDT 39 - MDD Sources : © IGN Paris - Bd carto © Reproduction Interdite Date : 10/03/2015

On compte actuellement 3 périmètres de **SCoT** arrêtés :

- **Le SCoT du pays Lédonien** (porté par un Syndicat Mixte dédié) :

Ce SCoT approuvé le 15 mars 2012 a vu son périmètre élargi en décembre 2013, passant de 85 communes à 221 communes (40% des communes du Jura) soit 170 535 habitants (34 % de la superficie du département)

- **Le SCoT du Haut-Jura** (porté par le PNR du Haut-Jura) dont le périmètre a été arrêté en 2012, comporte 79 communes dont 66 dans le Jura

Le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) a été validé en conseil syndical en juin 2015, le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) est en cours de rédaction. D'après le calendrier prévisionnel, le SCoT pourrait être approuvé fin 2016.

- **Le SCoT du Grand Dole** (porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2008) dont le périmètre a été arrêté en 2004 compte 42 communes.

Un premier PADD a été validé en 2007, puis repris en 2012 ; le projet de SCoT a été ajourné en 2013.

Plusieurs démarches de **Plan Local d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)** ont été lancées dans le département.

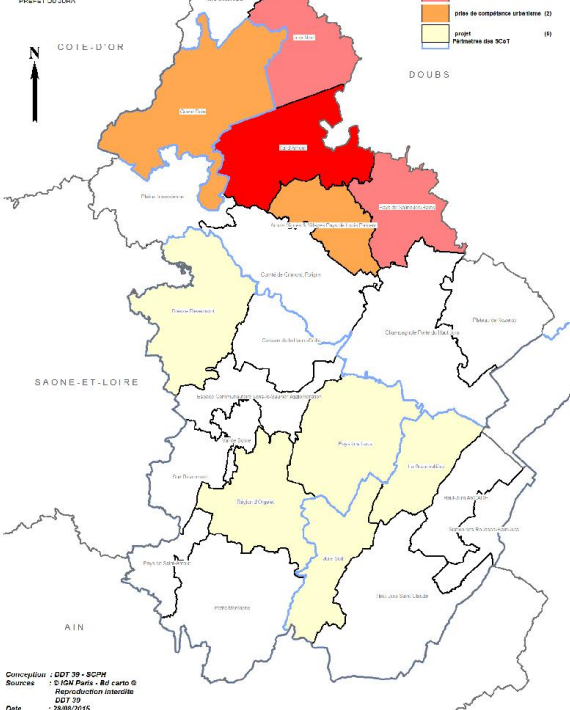
Actuellement, 3 PLUi ont été prescrits (Val d'Amour, Pays de Salins-les-Bains et Jura Nord). Le PLUi du Val d'Amour (qui aura les effets d'un SCoT) est en cours de finalisation (zonage en cours de définition) et devrait être applicable d'ici fin 2016.

Les deux autres PLUi mentionnés débutent seulement (lancement de la phase de diagnostic à l'automne 2015).

Suite aux évolutions récentes apportées par la loi ALUR du 24 mars 2014, de nombreuses collectivités ont fait connaître leur souhait de se lancer dans la démarche de PLUi, avant même le transfert automatique de la compétence au niveau intercommunal, qui devrait intervenir – sous réserve de l'absence d'opposition pouvant aboutir à un blocage – fin mars 2017.

Au 30 juin 2015, 215 communes soit 40 % des communes du département sont couvertes par un document de planification de l'urbanisme (PLU, POS et carte communale) représentant les 3/4 de la population du département.

PLUi du Jura



Conception : DDT 39 - SCPI Sources : © IGN Paris - Bd carto © Reproduction interdite DDT 39 Date : 28/06/2015

A l'horizon 2017, compte-tenu des procédures engagées, 65% des communes du département du Jura seront couvertes par un document de planification de l'urbanisme, représentant 90% de la population du département. Il restera un peu moins de 200 communes non couvertes par un document de planification de l'urbanisme, représentant 10% de la population du département.

De plus, on constate une ambition partagée par de nombreuses collectivités de se doter de **projets stratégiques de territoire** qui constituent des documents de prospective territoriale partagés entre élus, acteurs économiques, acteurs sociaux, partenaires institutionnels et habitants.

Ces collectivités souhaitent définir leur avenir concernant le développement, la cohésion sociale, l'aménagement et l'urbanisme, mais aussi les transports, le logement, la gestion des ressources, l'environnement, la gouvernance ...

Ce document leur permet via un diagnostic partagé, de définir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de leur territoire afin de formaliser des axes d'orientation, des enjeux et objectifs prioritaires pour les 10 à 15 ans à venir. L'objectif est de valoriser les atouts et réduire les handicaps par des actions concrètes.

Les outils de mise en œuvre de ces projets de territoire peuvent prendre plusieurs formes : schéma de mutualisation, PLUi, transferts de compétences...

2 – Données socio-économiques

2-1- les chiffres clés

Logement	
Nombre total de logement en 2012	144 747
Part des résidences principales en 2012	80,4 %
Part des résidences secondaires en 2012	10,4 %
Part des logements vacants en 2012	9,2 %
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2012	64,8 %
Revenus	
Nombre de ménages fiscaux imposés en 2012	112 716
Part des ménages fiscaux imposés en 2012	62,7 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012	19 433,5 €
Taux de pauvreté en 2012	12,3 %
Emploi	
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2012	97 433
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2012	85,6 %
Variation de l'emploi total au lieu de travail (taux annuel 2007 à 2012)	-0,6 %
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012	74,4 %
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	7,7 %

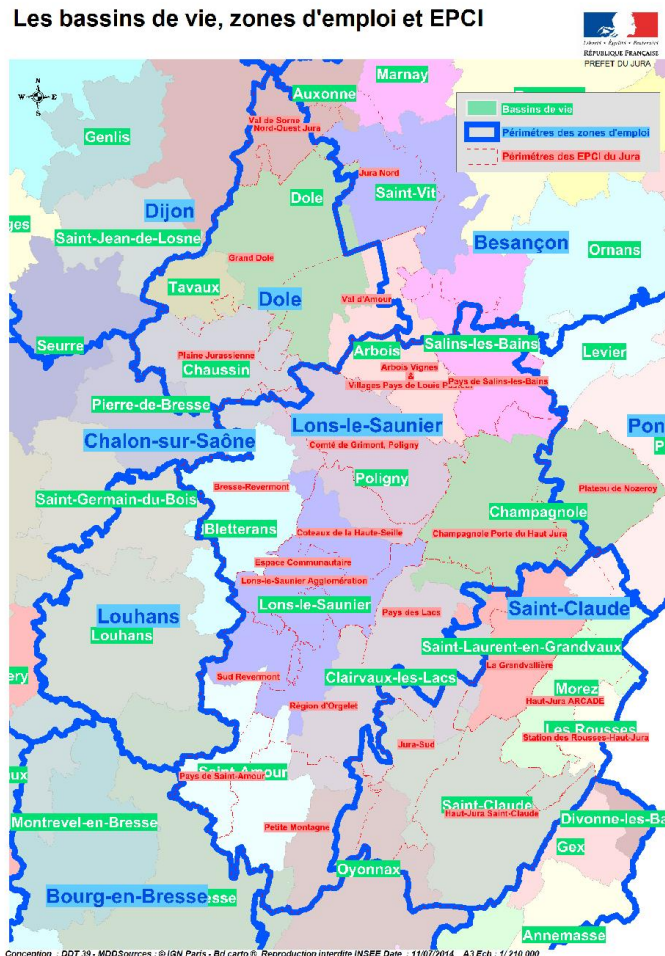
Source : INSEE / DIRECCTE Franche-Comté

2-2 - les zones d'emploi et les bassins de vie

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. (définition INSEE)

Le département compte plusieurs zones d'emploi : Dole, Lons le Saunier, Saint Claude, mais est également concerné à la marge par les zones d'emplois de Louhans (Saône-et-Loire) et Besançon (Doubs).

Les bassins de vie, zones d'emploi et EPCI



Le **bassin de vie** quant à lui est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. (définition INSEE).

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers / commerce / enseignement / santé / sports, loisirs et culture / transports

Les bassins de vie ne correspondent pas forcément aux zones d'emploi.

3 – Analyse de l'intercommunalité existante

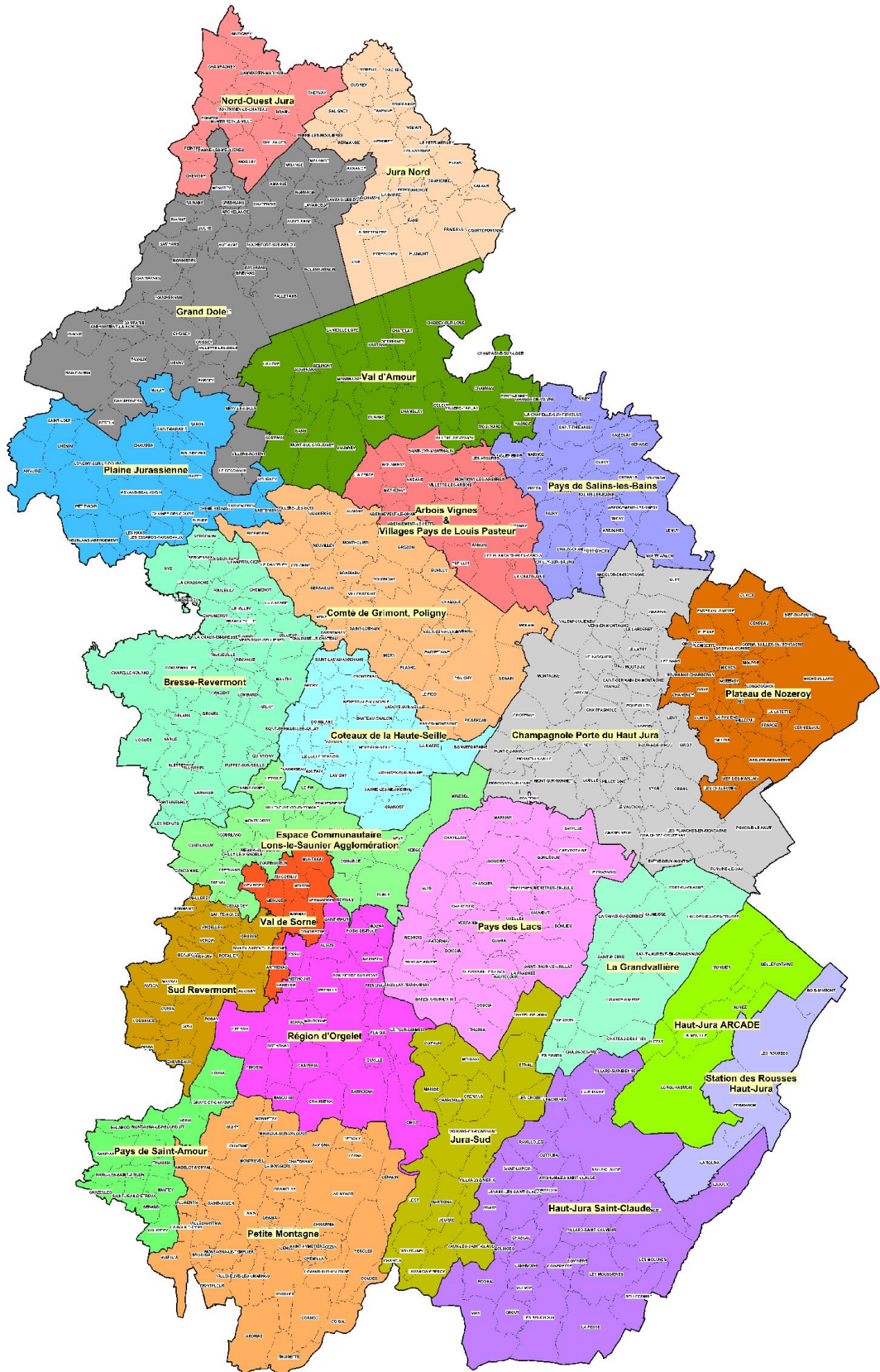
3-1- les EPCI à fiscalité propre

Avant l'adoption par la CDCI en décembre 2011 du précédent schéma départemental de coopération intercommunale, le département comptait 25 EPCI à fiscalité propre et 10 communes isolées.

La carte infra présente un état des lieux de l'intercommunalité en 2015 dans le Jura.

A ce jour, le Jura compte 2 communautés d'agglomération autour des pôles les plus peuplés (Lons le Saunier et Dole) et 22 communautés de communes.

Intercommunalités et communes



Conception : SDCI et INSEE
Sources : INSEE, IGN, SDCI et INSEE
Date : Janvier 2013

3-1-1 – Evolution du nombre d'EPCI à fiscalité propre de 2007 à 2015

Le regroupement des EPCI a évolué au même rythme dans le Jura qu'au niveau national :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Communautés d'agglomération	0	1	1	1	1	2	2	2	2
Communautés de communes	31	28	28	28	24	23	22	22	22
Total	31	29	29	29	25	25	24	24	24

Depuis 2008, le nombre d' EPCI à fiscalité propre dans le Jura est passé de 29 à 24 soit une diminution de 17 % et le nombre de communes isolées de 14 à 0.

Sur la même période, le nombre d'EPCI à fiscalité propre au plan national a diminué dans la même proportion (- 18 %).

3-1-2- Taux de couverture au 1^{er} janvier 2015, des EPCI à FP en nombre de communes et en nombre d'habitants

EPCI à fiscalité propre	Nombre d'EPCI à FP	Nombre de communes concernées	Population totale concernée au 1 ^{er} janvier 2015
Communautés d'agglomération	2	67	87 383
Communautés de communes	22	477	184 056
Communes non membres d'un EPCI		0	0
Total département	24	544	271 439

Dans le Jura, les communautés d'agglomération regroupent 12 % des communes mais 32 % de la population.

Les communautés de communes regroupent 88 % des communes et 68 % de la population.

3-1-3- Taille moyenne des EPCI à fiscalité propre

Les EPCI du Jura sont plus faiblement peuplés que la moyenne nationale :

EPCI à fiscalité propre	Jura (1-01-2015)		France (1-01-2015)	
	en nombre de communes	en nombre d'habitants	en nombre de communes	en nombre d'habitants
communautés d'agglomération	33,5	43692	21	114556
communautés de communes	21,7	8366	16,5	14282

En moyenne dans le Jura, les EPCI à FP comptent un nombre plus important de communes qu'au niveau national du fait de l'émiettement communal. En revanche, leur population moyenne est moins élevée du fait de ce que les communes qui les composent ont une plus faible population.

Au plan national, les EPCI à FP comportent en moyenne 17 communes pour une population de 28 900 habitants.

3-1-4- Nombre de groupements par tranches de communes regroupées (au 1^{er} janvier 2015)

Nombre de communes	Communautés d'agglomération		
	Jura		France
	Nombre de CA	% par rapport au nombre total de CA	% par rapport au nombre total de CA
moins de 3 communes	0		2,65
3 à 5 communes	0		12,39
6 à 10 communes	0		14,6
11 à 20 communes	0		28,32
plus de 20 communes	2	100	42,04
Total	2	100 %	100 %

Les 2 communautés d'agglomération comptent plus de 20 communes alors qu'au niveau national 64 % des CA comptent moins de 20 communes.

Nombre de communes	Communautés de communes		
	Jura		France
	Nombre de CC	% par rapport au nombre total de CC	% par rapport au nombre total de CC
moins de 3 communes	0	0,00	0,42
3 à 5 communes	1	4,55	6,53
6 à 10 communes	2	9,09	26,75
11 à 20 communes	6	27,27	41,56
plus de 20 communes	13	59,09	24,74
Total	22	100 %	100 %

Dans le Jura, 59 % des communautés de communes comptent plus de 20 communes alors qu'au niveau national il n'y a que 24 % des communautés de communes qui comptent plus de 20 communes. Cette distorsion tient à la taille modeste des communes jurassiennes (250 communes ont moins de 200 habitants soit près d'une commune sur deux).

3-1-5- Nombre de groupements par taille démographique

Le tableau suivant permet de comparer la taille des 2 communautés d'agglomération du Jura par rapport à la situation nationale :

Population	Nombre de communautés d'agglomération par taille démographique		
	Jura		France
	Nombre CA	% par rapport au nombre total de CA	% par rapport au nombre total de CA
De 20 000 à moins de 50 000	1	50	7,52
De 50 000 à moins de 100 000	1	50	47,35
De 100 000 à moins de 300 000	0	0	42,48
plus de 300 000	0	0	2,65
Total	2	100 %	100 %

Les deux communautés d'agglomération du Jura comptent 33 000 et 54 000 habitants alors que 90 % des communautés d'agglomération au niveau national se situent entre 50 000 et 300 000 habitants.

Le tableau suivant permet de comparer la taille des 22 communautés de communes du Jura par rapport à la situation nationale :

Population	Nombre de communautés de communes par taille démographique		
	Jura		France
	Nombre CC	% par rapport au nombre total de CC	% par rapport au nombre total de CC
moins de 700 habitants	0	0	0,19
De 700 à moins de 1000	0	0	0,37
De 1000 à moins de 2000	0	0	2,06
De 2000 à moins de 5000	4	18,18	10,59
De 5000 à moins de 10 000	14	63,64	28,58
De 10 000 à moins de 20 000	3	13,64	28,16
De 20 000 à moins de 50 000	1	4,55	17,43
De 50 000 à moins de 100 000	0	0	6,79
De 100 000 à moins de 300 000	0	0	4,97
plus de 300 000	0	0	0,84
Total	22	100 %	100 %

Les communautés de communes du Jura comptent moins d'habitants que la moyenne nationale : les 3/4 des communautés de communes du Jura ont une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants alors qu'au niveau national les 3/4 des CC ont une population comprise entre 5 000 et 50000 habitants.

3-1-6- Application des seuils prévus par la loi NOTRe aux EPCI à FP du Jura

La loi du 7 août 2015 fixe à 15 000 habitants le niveau de population minimum d'un EPCI à fiscalité propre mais ce seuil est assorti de 5 dérogations :

- le premier seuil dérogatoire figurant dans la catégorie « exemption peu dense » dans le tableau infra est le résultat du ratio suivant : $15\ 000 \times (\text{densité Jura} / \text{densité France})$
soit $15\ 000 \times (52,1 / 103,4) = \underline{7\ 558\ habitants}$ seuil de population à appliquer aux EPCI du Jura dont la densité est inférieure à la moitié de la densité nationale, soit 51,7
- le deuxième seuil dérogatoire de 5 000 habitants (« exemption très peu dense ») concerne les EPCI dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale soit 31,02
- le troisième seuil dérogatoire de 5 000 habitants (« exemption zone de montagne») concerne les EPCI dont la moitié des communes au moins sont classées en zone de montagne
- les quatrième et cinquième seuils dérogatoires ne concernent pas les EPCI du Jura (territoire insulaire ou EPCI issu d'une fusion postérieure au 1/1/2012)

Les populations de référence retenues pour le calcul de ces différents seuils sont les populations municipales publiées par l'INSEE et entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

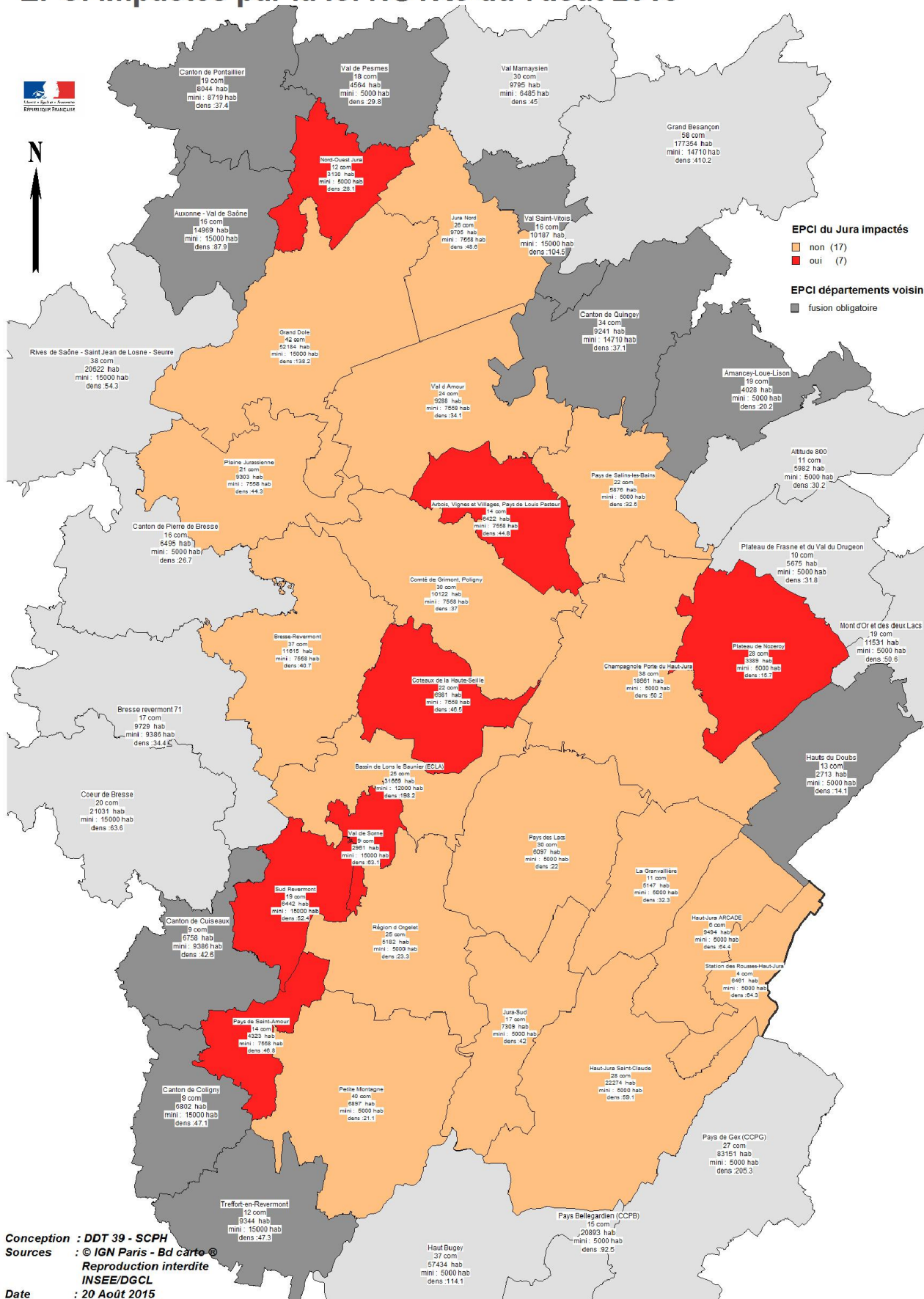
Nom	Population municipale 2015	Superficie en km ² (arrondie à l'hectare)	EPCI en zone de montagne	Densité de l'EPCI (arrondie à la décimale inférieure)	EPCI de plus de 15 000 habitants	Fusion non obligatoire				EPCI devant fusionner
						Exemption peu dense (LS210-1-1 III 1° a)	Exemption très peu dense (LS210-1-1 III 1° b)	Exemption zone de montagne (LS210-1-1 III 1° c)	Exemption île (LS210-1-1 III 1° c)	
CC Champagnole Porte du Haut Jura	18661	372,10	Oui	50,1	Oui					
CA du Grand Dole	52184	377,67		138,1	Oui					
CC Petite Montagne	6897	327,07		21,0			Oui			
CC Bresse Revermont	11615	285,15		40,7		Oui				
CC Haut-Jura Saint-Claude	22274	376,82	Oui	59,1	Oui					
CC du Pays de Saint-Amour	4323	92,36		46,8						Oui
CA Espace Communautaire Lons Agglomération (Ecla)	31669	159,82		198,1	Oui					
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	6461	100,52	Oui	64,2				Oui		
CC Jura Sud	7309	173,82	Oui	42,0				Oui		
CC du Val d'Amour	9288	272,72		34,0		Oui				
CC du Haut-Jura (Arcade)	9494	147,37	Oui	64,4				Oui		
CC Jura Nord	9705	199,55		48,6		Oui				
CC la Grandvallièrè	5147	159,31	Oui	32,3				Oui		
CC du Pays des Lacs	6097	277,54		21,9			Oui			
CC du Val de Sorne	2961	46,92		63,1						Oui
CC des Coteaux de la Haute Seille	6981	149,98		46,5						Oui
CC Nord Ouest Jura	3130	111,28		28,1						Oui
CC Comté de Grimont, Poligny	10122	273,93		36,9		Oui				
CC du Pays de Salins-Les-Bains	5876	180,86	Oui	32,4				Oui		
CC Arbois, Vignes et Villages - Pays de Louis Pasteur	6422	143,46		44,7						Oui
CC de la Région d'Orgelet	5182	222,36		23,3			Oui			
CC de la Plaine Jurassienne	9303	210,02		44,2		Oui				
CC du Sud Revermont	6442	122,93		52,4						Oui
CC du Plateau de Nozeroy	3389	215,62	Oui	15,7						Oui

La mise en œuvre des différents seuils fixés par la loi du 7 août 2015 permet d'identifier sur la carte *infra* les 7 communautés de communes du Jura qui seront tenues de modifier leurs périmètres.

Il s'agit de :

- la communauté de communes du **pays de St Amour** : population de 4323 habitants inférieure au seuil de 7558 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 46,8 habitants/km² est inférieure à 50 % de la densité nationale de 51,7 habitants/km² ;
- la communauté de communes du **Val de Sorne** : population de 2961 habitants inférieure au seuil de 15 000 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 63 habitants/km² est supérieure à 50 % de la densité nationale de 51,7 habitants/km ;
- la communauté de communes des **coteaux de la Haute Seille** : population de 6981 habitants inférieure au seuil de 7558 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 46 habitants/km² est inférieure à 50 % de la densité nationale de 51,7 habitants/km² ;
- la communauté de communes **Nord Ouest Jura** : population de 3130 habitants inférieure au seuil de 5000 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 28 habitants/km² est inférieure à 30 % de la densité nationale de 31,02 habitants/km² ;
- la communauté de communes **Arbois Pays de Pasteur** : population de 6422 habitants inférieure au seuil de 7558 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 44 habitants/km² est inférieure à 50 % de la densité nationale de 51,7 habitants/km² ;
- la communauté de communes du **Sud Revermont** : population de 6442 habitants inférieure au seuil de 15 000 habitants applicable à un EPCI dont la densité de 52,4 habitants/km² est supérieure à 50 % de la densité nationale de 51,7 habitants/km² ;
- la communauté de communes du **plateau de Nozeroy** : population de 3389 habitants inférieure au seuil de 5000 habitants applicable à un EPCI dont la moitié au moins des communes membres est classée en zone de montagne.

EPCI impactés par la loi NOTRe du 7août 2015



3-2- les syndicats intercommunaux et mixtes

3-2-1 – Evolution du nombre de syndicats dans le Jura

Entre 2007 et 2015, le nombre de syndicats intercommunaux a diminué de 9 %.

Syndicats	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015
SIVU	149	150	147	146	147	144	143	131	125
SIVOM	11	11	10	9	9	9	8	8	8
Syndicats mixtes fermés	16	15	19	19	19	20	19	25	24
Syndicats mixtes ouverts	5	6	7	7	7	7	7	8	8
Total	181	182	183	181	182	180	177	172	165

SIVU : syndicats intercommunaux à vocation unique

SIVOM : syndicats intercommunaux à vocation multiple

Syndicats mixtes fermés : syndicats constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ou composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale

Syndicats mixtes ouverts : syndicats constitués entre des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des syndicats mixtes fermés, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics,

3-2-2- Nombre de syndicats (au 1^{er} janvier 2015) par arrondissement

Arrondissements sièges des syndicats	Nombre de communes	Population totale au 01/01/2015	syndicats intercommunaux			Syndicats mixtes			TOTAL
			SIVU	SIVOM	Sous-total	Fermés	Ouverts	Sous-total	
Dole	125	86640	30	2	32	4	4	8	40
Lons-le-Saunier	349	131400	68	5	73	15	2	17	90
Saint-Claude	70	53399	27	1	28	5	2	7	35
Sous-Total			125	8	133	24	8	32	
TOTAL	544	271439	133			32			165

3-2-3 – Taille moyenne des syndicats

Taille moyenne des syndicats intercommunaux :

Nature juridique	Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
SIVU	7,5	3 551	2	170	59	37 438
SIVOM	10,9	6 399	2	499	24	28 787
Total	7,7	3 702	2	170	59	37 438

Taille moyenne des syndicats mixtes :

Nature Juridique	Nombre moyen de communes membres	Nombre moyen de groupements membres	Nombre moyen de personnes morales de droit public
SMF	10,3	2,3	
SMO	113	7	2,3
Total	34	3,2	2,3

3-2-4- Les compétences exercées par les syndicats intercommunaux

Répartition des 165 syndicats par compétences :	
syndicats scolaires	45
syndicats des eaux	39
syndicats d'assainissement	10
syndicats d'eau et assainissement	4
syndicats d'aménagement hydraulique	6
syndicats forestiers	12
syndicats mixtes fermés	24
syndicats mixtes ouverts	8
syndicats divers	17

Les articles 64 et 66 de la loi NOTRe fixent la date de transfert des **compétences assainissement et eau** aux EPCI à fiscalité propre : le 1^{er} janvier 2018 au titre des compétences optionnelles, et le 1^{er} janvier 2020 au titre des compétences obligatoires. Il paraît donc pertinent de recenser les syndicats dont les périmètres coïncident avec le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

La loi prévoit également le transfert de la **compétence collecte et traitement des déchets ménagers** : ce transfert ne devrait pas modifier la situation des EPCI à fiscalité propre du Jura qui ont tous pris cette compétence à l'exception de la communauté de communes Val de Sorne, de la communauté de communes d'Arbois Vignes et Villages et de la communauté de communes de Champagnole.

En effet, ces trois communautés font partie de SICTOM dont les périmètres sont plus larges que le périmètre actuel de ces communautés ce qui ne devrait pas entraîner de modification au moment de leur prise de compétence.

En ce qui concerne le transfert de la **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) un seul syndicat a un périmètre intégralement inclus dans le périmètre de la communauté de communes de la région d'Orgelet.

De même le transfert de la **compétence gens du voyage** n'aura pas d'impact sur les syndicats existants puisque aucun syndicat n'exerce cette compétence dans le Jura.

Dans le cadre des périmètres actuels des EPCI à fiscalité propre, et compte tenu des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, les tableaux ci-dessous permettent de lister les syndicats inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes ou d'agglomération. **Il sera ainsi possible à chaque syndicat et communauté d'anticiper, s'il le souhaite, un éventuel transfert de compétence.**

EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET/OU NON COLLECTIF

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC DU VAL D'AMOUR	L'intercommunal de l'eau potable de Mont-sous-Vaudrey/Bans/Vaudrey - Mont-sous-Vaudrey
		SI des eaux de Bel Air - Mouchard
		SIEA de la Biche - Chamblay
		SIEA du Val d'Amour - Santans

La CC du Val d'Amour inclut 4 syndicats intercommunaux représentant 19 communes et 8739 habitants (population totale)

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC JURA NORD	SI des eaux de Dampierre - Dampierre
		SI de la Fin de Champagne - La Barre
		SIA des Roches - Dampierre

La CC Jura Nord inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 10 communes et 4219 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC PETITE MONTAGNE	SI des eaux de Laval/Danfia - Légna
		SI des eaux de Louvenne/Montrevel - Louvenne
		SI d'alimentation en eau potable de la vallée du Valouson - Marigna-sur-Valouse
		SI des eaux de Montagna-le-Templier - Montagna-le-Templier
		SI des eaux du Bois de Croz - Vosbles
		SI des eaux de Sous la Tour - Saint-Julien

La CC petite montagne inclut 6 syndicats intercommunaux représentant 20 communes et 2372 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC DU PLATEAU DE NOZEROTY	SI des eaux de Bief-du-Fourg/Petit Villard - Bief-du-Fourg

La CC plateau de Nozeroy inclut 1 syndicat intercommunal représentant 2 communes et 931 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	CC BRESSE REVERMONT	SI des eaux des Foulletons - Larnaud
		SIEA de la région de Bletterans - Bletterans

La CC Bresse Revermont inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 39 communes et 12 893 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC DE LA REGION D'ORGELET	SI des eaux de la région d'Orgelet - Chavéria

La CC région d'Orgelet inclut 1 syndicat intercommunal représentant 9 communes et 2857 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CA ECLA	SI des eaux du Revermont - Montmorot

La CA ECLA inclut 1 syndicat intercommunal représentant 11 communes et 9458 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC DU PAYS DES LACS	SI des eaux du petit Lac de Clairvaux-les-Lacs - Soucia

La CC pays des lacs inclut 1 syndicat intercommunal représentant 6 communes et 2333 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC DES COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE	SI des eaux des Chaumois - Blois-sur-Seille

La CC coteaux de la haute Seille inclut 1 syndicat intercommunal représentant 3 communes et 679 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	SI d'alimentation en eau potable du Haut-Jura Sud - Les Bouchoux
		SI des eaux de Rogna/Viry - Viry

La CC haut jura St Claude inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 7 communes et 2301 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC JURA SUD	SIEA de la Mercantine - Maisod

La CC Jura sud inclut 1 syndicat intercommunal représentant 2 communes et 614 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA DU GRAND DOLE	SIA du Pays d'Amaous - Sampans
		SIA de la Véze - Rochefort-sur-Nenon

La CA du Grand Dole inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 8 communes et 3935 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC DES COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE	SIA de la Région de Domblans - Domblans
		SERPAC - Baume-les-Messieurs
		SIA du Val Serin - Montain

La CC coteaux de la Haute Seille inclut 3 syndicats intercommunaux représentant 9 communes et 3674 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC DU PAYS DES LACS	SIA de la Vallée du Drouvenant - Clairvaux-les-Lacs

La CC du pays des lacs inclut 1 syndicat intercommunal représentant 3 communes et 1937 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	CC DU VAL DE SORNE	SIAVS - Macornay

La CC du Val de Sorne inclut 1 syndicat intercommunal représentant 5 communes et 2275 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicat inclus dans le périmètre et siège
EAU POTABLE	CC SUD REVERMONT	SIE de Rosay/Cuisia/Gizia - Cuisia

La CC Sud Revermont inclut 1 syndicat intercommunal représentant 3 communes et 741 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicat inclus dans le périmètre et siège
EAU	CC CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT-JURA	SIE Monnet-la-Ville et Bourg - Monnet-la-Ville

La CC Champagnole Porte du Haut Jura inclut 1 syndicat intercommunal représentant 2 communes et 560 habitants

Le même travail de recensement a été réalisé pour les compétences GEMAPI et scolaire même si cette dernière n'entre pas dans le champ des compétences devant être obligatoirement transférées.

GEMAPI

(Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Compétence	EPCI à FP	Syndicat inclus dans le périmètre
GEMAPI	CC REGION ORGELET	SI d'aménagement hydraulique du bassin de la Thoreigne

La CC de la Région d'Orgelet inclut 1 syndicat intercommunal représentant 6 communes et 2463 habitants

SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE	CC ARBOIS, VIGNES ET VILLAGES - PAYS DE LOUIS PASTEUR	SIVOS d'Arbois - Arbois
		SVOS du Bas Canton d'Arbois - La Ferté

La CC Arbois vignes et villages inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 14 communes et 6713 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CC BRESSE REVERMONT	SIVOS Maternelle et primaire de Nance - Nance
		SIVOS de Desnes, Lombard et Relans - Desnes
		SIVOS de Commenailles - Commenailles
		SIVOS de Chaumergy - Chaumergy

La CC Bresse Revermont inclut 4 syndicats intercommunaux représentant 19 communes et 4478 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE	CC DU PAYS DES LACS	SIVOS du Hérisson - Doucier
		SIVOS de Pont-de-Poitte - Pont-de-Poitte
		SIVOS des Lacs - Clairvaux-les-Lacs
		SIVOS de la Vassière - Bonlieu

La CC du Pays des lacs inclut 4 syndicats intercommunaux représentant 28 communes et 6051 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CC DU PLATEAU DE NOZERROY	SIVOS de la Baroche - Arsure-Arsurette
		SIVOS de la forêt de Joux - Censeau
		SIVOS primaire du secteur de Nozeroy - Nozeroy

La CC du plateau de Nozeroy inclut 3 syndicats intercommunaux représentant 24 communes et 2460 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	CC DU VAL DE SORNE	SIVOS du Revermont - Macornay

La CC du Val de Sorne inclut 1 syndicat intercommunal représentant 5 communes et 1902 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SERVICE DES ECOLES ET PERISCOLAIRE	CC CHAMPAGNOLE, PORTE DU HAUT-JURA	SIVOS du Rachtet - Chaux-des-Crotenay
		SIVOS de l'Angillon - Andelot-en-Montagne
		SIVOS de la Fresse - Saint-Germain-en-Montagne

La CC Champagnole porte du haut Jura inclut 3 syndicats intercommunaux représentant 14 communes et 3672 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE	CC DES COTEAUX DE LA HAUTE-SEILLE	SIVOS de Le Louverot, Montain et Plainoiseau - Montain

La CC des coteaux de la haute Seille inclut 1 syndicat intercommunal représentant 4 communes et 1751 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	CC COMTE DE GRIMONT, POLIGNY	SIVOS du Val d'Orain - Colonne

La CC comté de Grimont-Poligny inclut 1 syndicat intercommunal représentant 8 communes et 1529 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE	CA DU GRAND DOLE	SIVOS de Baverans et Brevans - Brevans
		SIVOS Pédagogique de Rochefort-sur-Nenon - Rochefort-sur-Nenon
		SIVOS du Val des Anges - Romange

La CA du Grand Dole inclut 3 syndicats intercommunaux représentant 12 communes et 4174 habitants

Compétence	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE	CC DU VAL D'AMOUR	SIVOS d'Augerans/Belmont et La Loye - Belmont
		SIVOS de Ounans et Vaudrey - Vaudrey

La CC du Val d'Amour inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 5 communes et 2823 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	CC LA GRANDVALLIERE	SIVOS des Joux - Grande Rivière
		SIVOS du Chatelet - Fort-du-Plasne

La CC de la Grandvallière inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 5 communes et 1655 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	SIVOS de la Rixouse/Villard-sur-Bienne - La Rixouse
		SIVOS de Viry Choux et Rogna - Viry
		SIVOS du secteur de Chassal Molinges - Molinges
		SIVOS de Bellecombe, Les Moussières, Les Molunes - Les Moussières
		SIVOS de la Pesse, Les Bouchoux - Les Bouchoux

La CC du haut Jura St Claude inclut 5 syndicats intercommunaux représentant 12 communes et 3996 habitants

Compétences	EPCI à FP	Syndicats inclus dans le périmètre et siège
SCOLAIRE (complète), PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	CC JURA SUD	SIVOS du secteur de Vaux et Jeurre - Vaux-les-Saint-Claude
		SIVOS en Sapey - Meussia

La CC Jura sud inclut 2 syndicats intercommunaux représentant 6 communes et 2157 habitants

Deuxième partie :

Présentation du schéma

1- Rationalisation des EPCI à fiscalité propre

Le schéma prévoit les modalités d'évolution des périmètres des 7 communautés de communes dont la population est inférieure à un seuil fixé par la loi NOTRe. Ces nouveaux périmètres auront un impact sur les EPCI à fiscalité propre contigus à ces 7 communautés.

Il respecte les principes suivants :

- privilégier les rapprochements par communautés de communes ou d'agglomération entières
- prendre en compte les bassins de vie
- prendre en compte les projets de communes nouvelles
- prendre en compte la structuration syndicale
- favoriser l'accroissement de taille des EPCI conformément à l'esprit de la loi

1-1 Arrondissement de Dole :

- **La CC Nord-Ouest Jura** compte 12 communes pour 3 130 habitants.

Ce territoire fait partie du bassin de vie d'Auxonne, mais il relève de la zone d'emploi de Dole et la partie sud appartient à l'aire urbaine de Dole. D'une population inférieure au seuil de 5 000 habitants, la CC Nord Ouest Jura doit évoluer.

Compte tenu de la réalité des liens existants avec le pôle dolois et de l'absence de consensus chez les élus concernés pour rattacher l'intégralité de cette communauté de communes à un autre EPCI, **le schéma prévoit de rattacher une partie des communes membres à la CA du Grand Dole et une autre partie à la CC Jura Nord**. Cette répartition prend également en compte l'appartenance de la commune de Champagny à l'ancienne communauté de communes du Jura Dolois qui a disparu lors de la création de la CA du Grand Dole.

Évolution inscrite au schéma :

- 5 communes rattachées à la CA du Grand Dole : Champagny, Pointre, Peintre, Chevigny, et Moisse
- 7 communes rattachées à la CC Jura Nord : Mutigney, Dammartin Marpain, Thervay, Montmirey la Ville, Montmirey le Chateau, Brans et Offlanges

Au 1^o janvier 2017, la CC Nord-Ouest Jura devra cesser d'exercer ses compétences et une procédure de dissolution sera mise en œuvre.

- **La CC Jura Nord** comporte actuellement 26 communes pour 9 725 habitants.

Compte tenu de sa densité de 48,6 habitants /km², elle respecte le seuil minimum de 7558 habitants.

Après répartition des communes appartenant actuellement à la CC Nord ouest Jura, elle comptera 33 communes pour 11 381 habitants.

- La **Communauté d'Agglomération du Grand Dole** comporte actuellement 42 communes pour 52 184 habitants.

Après répartition des communes appartenant actuellement à la CC Nord-ouest Jura, elle comptera 47 communes pour 53 444 habitants.

- **La CC de la Plaine Jurassienne** comporte 21 communes pour 9 336 habitants. Compte tenu de sa densité de 44,3 habitants /km², elle respecte le seuil minimum de 7558 habitants.

Ce territoire, initialement rural, se situe dans l'aire d'influence économique de Dole-Tavaux et en constitue le principal espace de développement résidentiel. Comme cela avait été indiqué dans le schéma adopté en 2011, un rapprochement avec la CA du Grand Dole pourrait être envisagé à terme. Néanmoins, le projet de schéma ne prescrit aucune obligation dans la mesure où la densité de cette communauté respecte les seuils prescrits par la loi NOTRe.

- **La CC du Val d'Amour** comporte 24 communes pour 9 288 habitants. Compte tenu de sa densité de 34,1 habitants /km², elle respecte le seuil minimum de 7558 habitants. **Le Schéma amendé par la CDCI du Jura prévoit le rattachement à cette communauté de communes de 3 communes situées dans le département du Doubs (Arc et Senans, Buffard et Chay).** Toutefois cette disposition n'est pas cohérente avec le schéma départemental du Doubs dans la mesure où la CDCI du Doubs a rejeté un amendement de même effet.

1-2 Arrondissement de Lons-le-Saunier :

- **La CC des Coteaux de la Haute Seille** comporte 22 communes pour 6 981 habitants. Ce territoire principalement résidentiel, comprend des activités industrielles, touristiques et viticoles. Il se caractérise essentiellement par des relations domicile travail avec l'agglomération lédonienne et avec les CC du Comté de Grimont ou de Bresse-Revermont. D'une population inférieure au seuil de 7558 habitants, la CC des coteaux de la Haute Seille doit évoluer.

Compte tenu de la répartition des communes membres entre les bassins de vie de Lons le Saunier, de Bletterans et de Poligny et de l'absence de consensus entre les élus concernés pour rattacher l'intégralité de cette communauté de communes à un autre EPCI, le projet de schéma prévoyait de rattacher une partie des communes membres à la CA ECLA, une partie à la CC comté de Grimont et une autre partie à la CC Bresse Revermont. Cette répartition prenait également en compte le projet de commune nouvelle associant les communes d'Arlay et de St Germain les Arlay dont la majeure partie du territoire et des habitants se trouvent dans la CC Bresse Revermont.

Évolution inscrite au projet de schéma :

- 2 communes rattachées à la CC Bresse Revermont : Brery et St Germain les Arlay
- 9 communes rattachées à la CC Comté de Grimont: St Lamain, Passenans, Frontenay, Menetru le Vignoble, Ladoye sur Seille, Chateau Chalon, Blois sur seille, La Marre et Bonnefontaine
- 10 communes rattachées à la CA ECLA : Domblans, Voiteur, Plainoiseau, Le Louverot, Le Vernois, Montain, Lavigny, Nevy sur seille, Baume les Messieurs et Hauteroche

Le projet de schéma départemental prévoyait que la CC des coteaux de la Haute Seille devait cesser d'exercer ses compétences suite à une procédure de dissolution.

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'un rattachement de l'ensemble de ces communes à la communauté de communes Bresse Revermont.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite aux rattachements initialement prévus par le

projet et valide le projet de fusion des deux communautés de communes : coteaux de la Haute Seille et Bresse Revermont.

Cette communauté de communes qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 4 constituera un ensemble de 56 communes et 18 916 habitants.

- **La CC Bresse-Revermont** comporte actuellement 37 communes pour 11 615 habitants. Compte tenu de sa densité de 40,7 habitants /km², elle respecte le seuil minimum de 7558 habitants.

Après fusion avec la CC des coteaux de la Haute Seille Jura, elle comptera 56 communes pour 18 916 habitants.

- **La CC Val de Sorne** comporte 9 communes pour 2 961 habitants. Ce territoire totalement résidentiel, dont une commune (Montaigu) appartient à l'unité urbaine de Lons-le-Saunier, apparaît économiquement et socialement lié à l'agglomération lédonienne. D'une population inférieure au seuil de 15 000 habitants, la CC du Val de Sorne doit évoluer.

Compte tenu de sa situation au sein de l'aire urbaine de Lons-le-Saunier le **schéma prévoit de rattacher 8 des communes membres à la CA ECLA :**

- Montaigu, Macornay, Gevingey, Geruge, Bornay, Moiron, Vernantois et Courbette

Conformément aux orientations fixées par le schéma départemental de coopération intercommunale adopté en décembre 2011, **le présent schéma prend acte du rattachement de la commune d'Arthenas à la CC de la région d'Orgelet dans le cadre de la commune nouvelle La Chailleuse.**

- **La CA ECLA compte actuellement 25 communes pour 31 669 habitants.**

L'ensemble du territoire organise son développement dans le cadre d'un SCOT piloté par le syndicat mixte du pays lédonien.

Le projet de schéma prévoyait d'étendre le périmètre d'ECLA à 10 communes de la CC des coteaux de la Haute Seille et 8 communes de la CC Val de Sorne.

Le schéma amendé par la CDCI a décidé de valider le projet de fusion des deux communautés de communes : coteaux de la Haute Seille et Bresse Revermont et de ne rattacher à ECLA que les 8 communes de la CC Val de Sorne.

La communauté d'agglomération constituera ainsi un ensemble regroupant 32 communes et 33 933 habitants.

- **La CC du Pays de Saint-Amour** comporte 14 communes pour 4 323 habitants.

Cette communauté de communes comporte de nombreuses activités économiques et dispose d'une relative autonomie entre les aires urbaines de Bourg en Bresse et Lons-le-Saunier. Elle appartient à un territoire structuré autour d'un pôle économique desservi par la RD 1083. Ce territoire se caractérise par des relations domicile-travail avec, pour sa partie nord, la CC du Sud Revermont, et avec la CC du canton de Cuiseaux, en Saône-et-Loire. D'une population inférieure au seuil de 7558 habitants, la CC du pays de St Amour doit évoluer.

Après rejet par la CDCI de Saône et Loire d'un amendement tendant à fusionner la communauté de communes du Pays de St Amour avec celles de Sud Revermont et Cuiseaux Intercom', le **schéma prévoit de regrouper les deux CC du Pays de Saint Amour et du Sud Revermont dans une communauté de communes nouvelle** qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 1. Ce regroupement est facilité par l'exercice de compétences homogènes.

La commune de la Balme d'Epy appartenant à la communauté de communes de la petite Montagne a sollicité son rattachement à la communauté de communes du Pays de St Amour en raison de son appartenance au bassin de vie de cette communauté de communes.

Le schéma amendé en CDCI valide le rattachement de la commune de la Balme d'Epy à la communauté de communes du Pays de St Amour.

- **La CC du Sud Revermont** comporte 19 communes pour 6 442 habitants.

Ce territoire, où les activités industrielles sont concentrées sur les pôles de Cousance et Beaufort, est devenu majoritairement résidentiel. Il se caractérise par des relations domicile-travail essentiellement

avec ECLA ainsi que pour sa partie sud avec la CC du Pays de Saint-Amour et la CC du canton de Cuiseaux, en Saône-et-Loire. D'une population inférieure au seuil de 15 000 habitants, la CC des coteaux du sud Revermont doit évoluer.

Dans la mesure où la partie sud de cette communauté appartient au bassin de vie de St Amour, **le schéma prévoit de rattacher les communes de cette communauté à la CC du Pays de Saint Amour, à l'exception de la commune de St Laurent la Roche qui a été rattachée, dans le cadre d'une commune nouvelle, à la CC de la région d'Orgelet.**

Cette communauté de communes nouvelle issue d'une fusion extension qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 1 constituera un ensemble regroupant 29 communes et 10 605 habitants. D'une densité de 50,43 habitants/km² inférieure à la moitié de la densité nationale de 51,7 habitants /km², elle respectera le seuil minimum de 7558 habitants.

- **La CC de la Région d'Orgelet** comporte 25 communes pour 5 182 habitants.

Cette communauté appartient avec la CC Petite Montagne et la CC Jura Sud à un territoire relativement homogène dans sa géographie et son environnement.

A terme, un regroupement pourrait présenter de nombreux avantages pour ces entités. Toutefois, les communautés d'Orgelet et de la Petite Montagne font partie du SCOT Lédonien alors que la CC Jura Sud relève du SCOT du Haut Jura ce qui ne permet pas actuellement d'effectuer ce regroupement sans porter atteinte aux périmètres des SCOT concernés et créer des difficultés pour le PNR.

Le schéma n'envisage aucun projet d'évolution de la CC de la région d'Orgelet à ce stade. Après rattachement des communes d'Arthenas et de St Laurent la Roche dans le cadre de la commune nouvelle de La Chailleuse, cette communauté comportera 24 communes représentant 5 688 habitants. D'une densité de 23,68 habitants /km², elle respectera le seuil minimum de 5 000 habitants.

- **La CC Petite Montagne** comporte 38 communes pour 6 792 habitants.

De nature essentiellement rurale, cette communauté appartient avec la CC de la Région d'Orgelet et la CC Jura Sud à un territoire relativement homogène dans sa géographie et son environnement.

A terme, un regroupement pourrait présenter de nombreux avantages pour ces entités. Toutefois, les communautés d'Orgelet et de la Petite Montagne font partie du SCOT Lédonien alors que la CC Jura Sud relève du SCOT du Haut Jura ce qui ne permet pas actuellement d'effectuer ce regroupement sans porter atteinte à l'intégrité des SCOT concernés et créer des difficultés pour le PNR.

Le schéma n'envisage aucun projet d'évolution de la CC Petite Montagne à ce stade à l'exception de l'amendement adopté par la CDCI qui rattache la commune de la Balme d'Epy à la communauté de communes issue de la fusion extension des communautés de communes du Pays de St Amour et de Sud Revermont. D'une densité de 21,16 habitants /km², la communauté de communes Petite Montagne respecte le seuil minimum de 5 000 habitants.

- **La CC du Pays des Lacs** comporte 30 communes pour 6 106 habitants.

Ce territoire rural dispose d'une économie diversifiée à dominante touristique et résidentielle. Il se caractérise par des relations domicile travail avec ECLA, les CC Jura Sud, Champagnole Porte du Haut-Jura et de la Région d'Orgelet.

Aucune volonté de rapprochement avec un autre EPCI ne s'étant manifestée, le projet de schéma n'envisage aucun projet d'évolution de la CC du Pays des Lacs. D'une densité de 22 habitants /km², elle respecte le seuil minimum de 5 000 habitants.

- **La CC Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur** comporte 14 communes pour 6422 habitants.

Ce territoire a une économie diversifiée entre industrie, viticulture et tourisme. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec les communautés jurassiennes voisines, principalement le Comté de Grimont mais aussi le Pays de Salins-les-Bains et Champagnole-Porte du Haut-Jura. D'une population inférieure au seuil de 7558 habitants, cette communauté doit évoluer.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de schéma prévoyait de regrouper cette communauté avec les CC du Comté de Grimont, du pays de Salins-les-Bains, de Champagnole porte du Haut Jura et du plateau de Nozeroy dans une communauté de communes nouvelle.

Cette nouvelle communauté de communes devait constituer un ensemble regroupant 141 communes et 46 003 habitants présentant une cohérence géographique, historique et économique.

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'une fusion des 3 communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite à la fusion initialement prévue par le projet et valide le projet de fusion des trois communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Cette nouvelle communauté de communes qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 3 constituera un ensemble regroupant 66 communes et 22 395 habitants.

- **La CC du Pays de Salins-les-Bains** comporte 22 communes pour 5 876 habitants.

Ce territoire se caractérise par des relations domicile travail avec le département du Doubs mais aussi et surtout avec les CC Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur ainsi qu'avec les CC du Val d'Amour, de Champagnole Porte du Haut-Jura et du Comté de Grimont.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de schéma prévoyait de regrouper cette communauté avec les CC du Comté de Grimont, Arbois Vignes et villages pays de Pasteur, de Champagnole porte du haut Jura et du plateau de Nozeroy dans une communauté de communes nouvelle.

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'une fusion des 3 communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite à la fusion initialement prévue par le projet et valide le projet de fusion des trois communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Cette nouvelle communauté de communes numéro 3 constituera un ensemble regroupant 66 communes et 22 395 habitants.

- **La CC du Comté de Grimont** comporte 30 communes pour 10 122 habitants.

Ce territoire a une économie très diversifiée et orientée autour de l'agroalimentaire, l'industrie et la formation. Il se caractérise par des relations domicile-travail avec les CC voisines, d'Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur, Bresse-Revermont, Val d'Amour, Champagnole Porte du Haut-Jura, le Pays de Salins-les-Bains, et les Coteaux de la Haute Seille.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de schéma prévoyait de regrouper cette communauté avec les CC Arbois Vignes et villages pays de Pasteur, pays de Salins les Bains, de Champagnole porte du haut Jura et du plateau de Nozeroy dans une communauté de communes nouvelle.

En outre, le projet de schéma prévoyait de rattacher à cette nouvelle communauté 9 communes actuellement incluses dans la CC des coteaux de la Haute Seille : St Lamain, Passenans, Frontenay, Menetru le Vignoble, Ladoye sur Seille, Chateau Chalon, Blois sur seille, La Marre et Bonnefontaine

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'une fusion des 3 communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite à la fusion initialement prévue par le projet et valide le projet de fusion des trois communautés de communes Arbois, Grimont et Pays de Salins les Bains.

Cette nouvelle communauté de communes qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 3 constituera un ensemble regroupant 66 communes et 22 395 habitants.

- **La CC du Plateau de Nozeroy** comporte 28 communes pour 3 389 habitants.

Ce territoire présente la plus faible densité du département (15,7 habitants/km²) De caractère principalement agricole et forestier, elle présente toutes les spécificités d'un territoire de montagne peu dense et comportant beaucoup de villages faiblement peuplés.

Les relations domicile-travail sortantes se font avec la communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura, le département du Doubs voisin et la Suisse. D'une population inférieure au seuil de 5 000 habitants, cette communauté doit évoluer.

Compte tenu de l'absence de perspective de rapprochement avec les communautés de communes voisines situées dans le Doubs et de l'inscription de la communauté du plateau de Nozeroy dans le bassin de vie de Champagnole au sens de l'INSEE, le projet de schéma prévoyait de regrouper cette communauté avec les CC du Comté de Grimont, du pays de Salins-les-Bains, de Champagnole porte du haut Jura et d'Arbois vignes et villages pays de Pasteur dans une communauté de communes nouvelle. Celle-ci devait permettre à ce territoire de très faible densité de faire face aux nouvelles compétences qui devront être exercées d'ici 2020 et aux enjeux de visibilité des EPCI au sein de la future grande région Bourgogne-Franche Comté.

Cette nouvelle communauté de communes devait constituer un ensemble regroupant 141 communes et 46 003 habitants présentant une cohérence géographique, historique et économique.

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'une fusion des 2 communautés de communes Champagnole et plateau de Nozeroy.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite à la fusion initialement prévue par le projet et valide le projet de fusion des deux communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura et Plateau de Nozeroy.

Cette nouvelle communauté de communes qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 2 constituera un ensemble regroupant 63 communes et 22 077 habitants.

- **La CC Champagnole Porte du Haut-Jura** comporte 38 communes pour 18 661 habitants.

Ce territoire, économiquement diversifié se caractérise par des relations domicile-travail avec l'ensemble de ses voisins, y compris avec le Doubs et la Suisse, et principalement avec les communautés de communes Comté de Grimont, d'Arbois vignes et villages pays de Pasteur et du Plateau de Nozeroy.

Compte tenu de ce qui précède, le projet de schéma prévoyait de regrouper cette communauté avec les CC du Comté de Grimont, du pays de Salins-les-Bains, Arbois Vignes et villages pays de Pasteur et du plateau de Nozeroy dans une nouvelle communauté de communes.

Cette nouvelle communauté de communes devait constituer un ensemble regroupant 141 communes et 46 003 habitants présentant une cohérence géographique, historique et économique.

Après consultation des communes concernées, une majorité de communes s'est prononcée en faveur d'une fusion des 2 communautés de communes Champagnole et plateau de Nozeroy.

Le schéma amendé en CDCI ne donne pas suite à la fusion initialement prévue par le projet et valide le projet de fusion des deux communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura et Plateau de Nozeroy.

Cette nouvelle communauté de communes qui figure sur la carte en annexe sous le numéro 2 constituera un ensemble regroupant 63 communes et 22 077 habitants

1- 3 Arrondissement de Saint-Claude :

Le territoire comporte 5 communautés de communes avec Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Haut-Jura-Arcade, la Grandvallièrre et la Station des Rousses-Haut-Jura.

Il n'y a pas de communauté en dessous du seuil de 5 000 habitants.

- **La CC Haut-Jura Saint-Claude** comporte 27 communes pour 22 055 habitants.

Les communes de ce territoire sont toutes classées en zone de montagne et la population de cette communauté respecte le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi NOTRe.

- **La CC de la Station des Rousses-Haut-Jura** comporte 4 communes pour 6 511 habitants.

Ce territoire principalement résidentiel appartient au bassin de vie de Morez et se caractérise par d'importantes relations domicile-travail avec la Suisse.

Les communes de ce territoire sont toutes classées en zone de montagne et la population de cette communauté respecte le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi NOTRe.

- **La CC du Haut-Jura-Arcade** comporte 4 communes pour 9 553 habitants.

Ce territoire industriel se caractérise par des relations domicile travail fortes avec la Suisse mais aussi avec la station des Rousses et la Grandvallière.

Les communes de ce territoire sont toutes classées en zone de montagne et la population de cette communauté respecte le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi NOTRe.

- **La CC la Grandvallière** comporte 10 communes pour 5 175 habitants.

La CC la Grandvallière appartient au bassin de vie de Morez. Elle développe par ailleurs des liens avec le bassin de Saint-Claude et de Champagnole.

Les communes de ce territoire sont toutes classées en zone de montagne et la population de cette communauté respecte le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi NOTRe.

- **La CC Jura Sud** comporte 17 communes pour 7 222 habitants.

Ce territoire, en mutation entre industriel et résidentiel, se caractérise par des relations domicile-travail avec le département de l'Ain, mais aussi avec les communautés jurassiennes voisines.

Elle appartient avec la CC Petite Montagne et la CC de la région d'Orgelet à un territoire relativement homogène dans sa géographie et son environnement. A terme, un regroupement pourrait présenter de nombreux avantages pour ces entités. Toutefois, cette communauté fait partie du PNR et du SCOT du Haut Jura alors que les CC de la région d'Orgelet et Petite Montagne relèvent du SCOT lédonien ce qui ne permet pas actuellement d'effectuer ce regroupement sans porter atteinte à l'intégrité des SCOT concernés et créer des difficultés pour le PNR.

Les communes de ce territoire sont toutes classées en zone de montagne et la population de cette communauté respecte le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi NOTRe.

Au 1^o janvier 2017, date de mise en œuvre du schéma départemental, l'intercommunalité jurassienne devrait se composer de 15 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération.

2- La rationalisation des syndicats de communes

Le Jura compte 165 syndicats dont les périmètres et les compétences se superposent à ceux des EPCI à fiscalité propre. Or, l'article 33 de la loi NOTRe du 7 août 2015 donne pour orientation au schéma départemental « la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes en particulier par la suppression des doubles emplois entre des EPCI ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes »

Les articles 64 et 66 de la loi NOTRe fixent la date de transfert des compétences assainissement et eau aux EPCI à fiscalité propre : le 1^{er} janvier 2018 au titre des compétences optionnelles, et le 1^{er} janvier 2020 au titre des compétences obligatoires. Il paraît donc pertinent de recenser les syndicats dont les périmètres coïncident avec le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre.

L'article 76 prévoit le transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018 au titre des compétences obligatoires.

Le schéma propose d'anticiper ces transferts de compétences dès le 1^{er} janvier 2017 pour les EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent.

Les syndicats suivants dont les périmètres seraient inclus dans un EPCI à fiscalité propre seraient dissous si les EPCI concernés souhaitaient prendre la compétence:

2- 1 : EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET/OU NON COLLECTIF :

Compétences transférées	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC DU VAL D'AMOUR	L'intercommunal de l'eau potable de Mont-sous-Vaudrey/Bans/Vaudrey - Mont-sous-Vaudrey
		SI des eaux de Bel Air - Mouchard
		SIEA de la Biche - Chamblay
		SIEA du Val d'Amour - Santans

Le schéma propose la dissolution de 4 syndicats intercommunaux représentant 19 communes et 8739 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétences transférées	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC JURA NORD	SI des eaux de Dampierre - Dampierre
		SI de la Fin de Champagne - La Barre
		SIA des Roches - Dampierre

Le schéma propose la dissolution de 3 syndicats intercommunaux représentant 10 communes et 4219 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC PETITE MONTAGNE	SI des eaux de Laval/Danfia - Légna
		SI des eaux de Louvenne/Montrevel - Louvenne
		SI d'alimentation en eau potable de la vallée du Valouson - Marigna-sur-Valouse
		SI des eaux de Montagna-le-Templier - Montagna-le-Templier
		SI des eaux du Bois de Croz - Vosbles
		SI des eaux de Sous la Tour - Saint-Julien

Le schéma propose la dissolution de 6 syndicats intercommunaux représentant 20 communes et 2372 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC Nouvelle N°2	SI des eaux de Bief-du-Fourg/Petit Villard - Bief-du-Fourg SIE Monnet-la-Ville et Bourg – Monnet-la-Ville

Le schéma propose la dissolution de 2 syndicats intercommunaux représentant 4 communes et 1557 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétences transférées	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	CC Nouvelle n° 4	SI des eaux des Foulletons - Larnaud
		SIEA de la région de Bletterans - Bletterans
		SIA du Val Serin – Montain
		SERPAC – Baume-les-Messieurs

Le schéma propose la dissolution de 4 syndicats intercommunaux représentant 44 communes et 15 082 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC DE LA REGION D'ORGELET	SI des eaux de la région d'Orgelet - Chavéria

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 9 communes et 2857 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CA ECLA	SI des eaux du Revermont - Montmorot

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 11 communes et 9467 habitants dès lors que la CA souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC DU PAYS DES LACS	SI des eaux du petit Lac de Clairvaux-les-Lacs - Soucia

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 6 communes et 2333 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	SI d'alimentation en eau potable du Haut-Jura Sud - Les Bouchoux
		SI des eaux de Rogna/Viry – Viry

Le schéma propose la dissolution de 2 syndicats intercommunaux représentant 7 communes et 2301 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétences transférées	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC JURA SUD	SIEA de la Mercantine - Maisod

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 2 communes et 614 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CA DU GRAND DOLE	SIA du Pays d'Amaous - Sampans
		SIA de la Véze – Rochefort-sur-Nenon

Le schéma propose la dissolution de 2 syndicats intercommunaux représentant 8 communes et 3935 habitants dès lors que la CA souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	CC DU PAYS DES LACS	SIA de la Vallée du Drouvenant - Clairvaux-les-Lacs

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 3 communes et 1937 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
EAU POTABLE	CC Nouvelle 1	SIE de Rosay/Cuisia/Gizia – Cuisia

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 3 communes et 741 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
ASSAINISSEMENT (compétence déjà transférée)	ECLA	SIAVS - Macornay

La CA ECLA comprend 1 syndicat intercommunal représentant 5 communes et 2260 habitants compétent en matière d'assainissement qui sera dissous de plein droit au 1^{er} janvier 2017, la CA exerçant déjà la compétence assainissement

2-2 : GEMAPI :

Compétence transférée	EPCI à FP	SI dissous de droit lors du transfert de la compétence
GEMAPI	CC REGION ORGELET	SI d'aménagement hydraulique du bassin de la Thoreigne

Le schéma propose la dissolution de ce syndicat intercommunal représentant 6 communes et 2463 habitants dès lors que la CC souhaite anticiper la prise de compétence.

2-3 : syndicats inactifs :

Le schéma prévoit de dissoudre un syndicat ayant cessé toute activité depuis deux années au moins :

- Syndicat mixte de production de la source de l'Arce – Morez (4 membres et 39 943 habitants)

Au 1^o janvier 2017, date de mise en œuvre du schéma départemental, et dans l'hypothèse où les EPCI à Fiscalité propre décideraient d'exercer les compétences mentionnées *supra* par anticipation du calendrier fixé par la loi, le département pourrait ne plus compter que 133 syndicats intercommunaux après dissolution de 32 syndicats si les EPCI concernés le souhaitent.

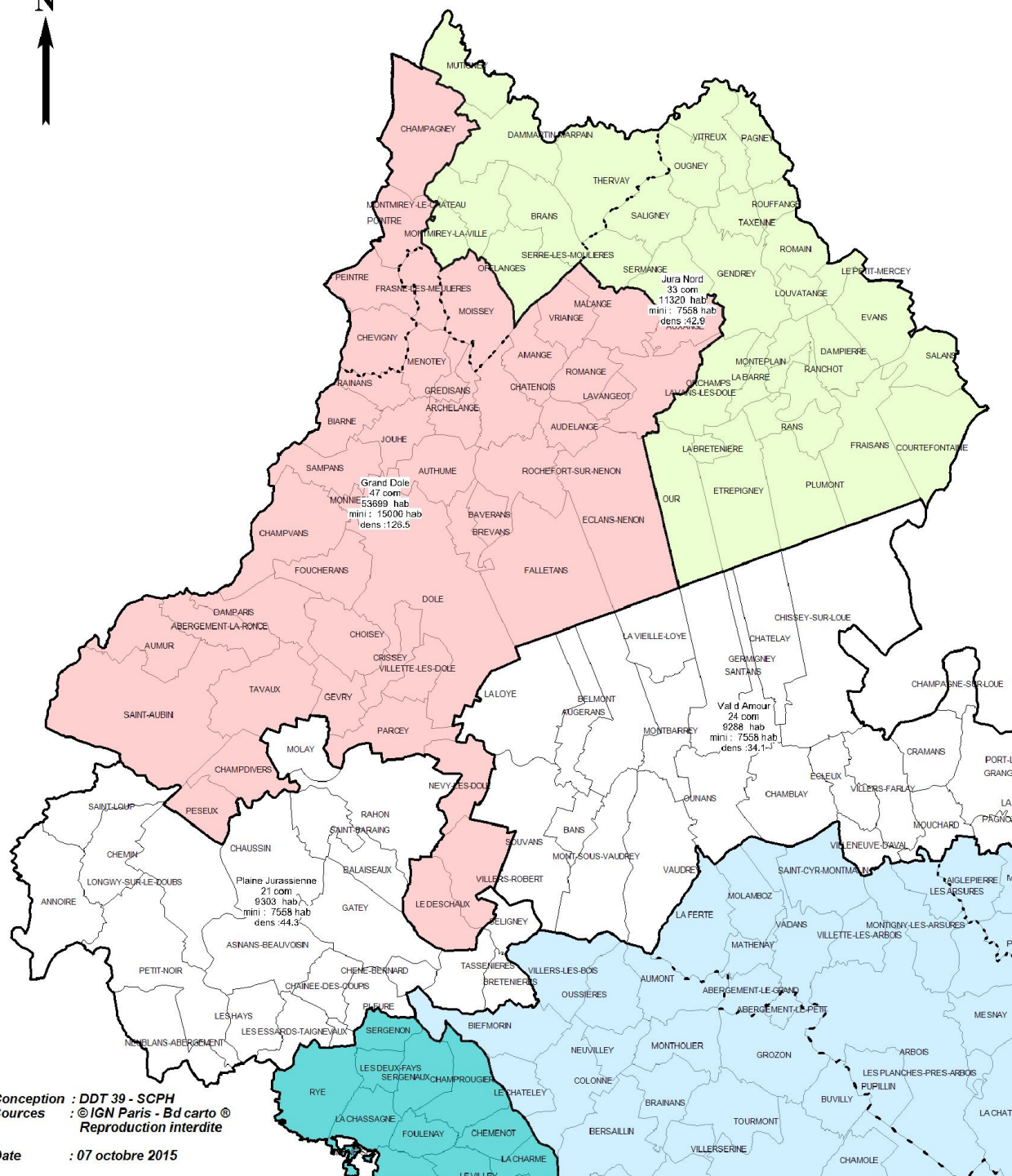
Annexes

Les propositions de regroupement du nouveau SDCI

Synthèse

EPCI	nombre de communes membres	population municipale	densité	seuil
CA GRAND DOLE + Champagny + Chevigny + Moissey + Peintre +Pointre	47	53444	125,92	15000
CC JURA NORD + Brans + Dammatin-Marpain + Montmirey-le-Château + Montmirey-la-Ville + Mutigney + Offlanges + Thervay	33	11381	43,1	7758
CC DU VAL D'AMOUR + Arc-et-Senans + Buffard + Chay	27	11227	41,16	7558
CC DE LA PLAINE JURASSIENNE	21	9336	44,45	7558
CC BRESSE REVERMONT + CC COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE	56	18916	41,87	7558
CC SUD REVERMONT + CC Pays de Saint-Amour + La Balme d'Epy	29	10605	50,43	7558
CA ECLA + CC DU VAL DE SORNE	32	33933	185,02	15000
CC CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT-JURA + CC PLATEAU DE NOZERROY	63	22077	37,56	5000
CC ARBOIS VIGNES ET VILLAGES + CC COMTE DE GRIMONT, POLIGNY + CC PAYS DE SALINS-LES-BAINS	66	22395	37,43	7558
CC DE LA REGION D'ORGELET	24	5688	23,68	5000
CC PETITE MONTAGNE	38	6792	21,16	5000
CC HAUT-JURA ARCADE	4	9553	64,82	5000
CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	27	22055	58,53	5000
CC JURA SUD	17	7222	41,55	5000
CC LA GRANDVALLIERE	10	5175	32,48	5000
CC PAYS DES LACS	30	6106	22	5000
CC DE LA STATION DES ROUSSES	4	6511	64,77	5000

Evolution CC Nord Ouest Jura

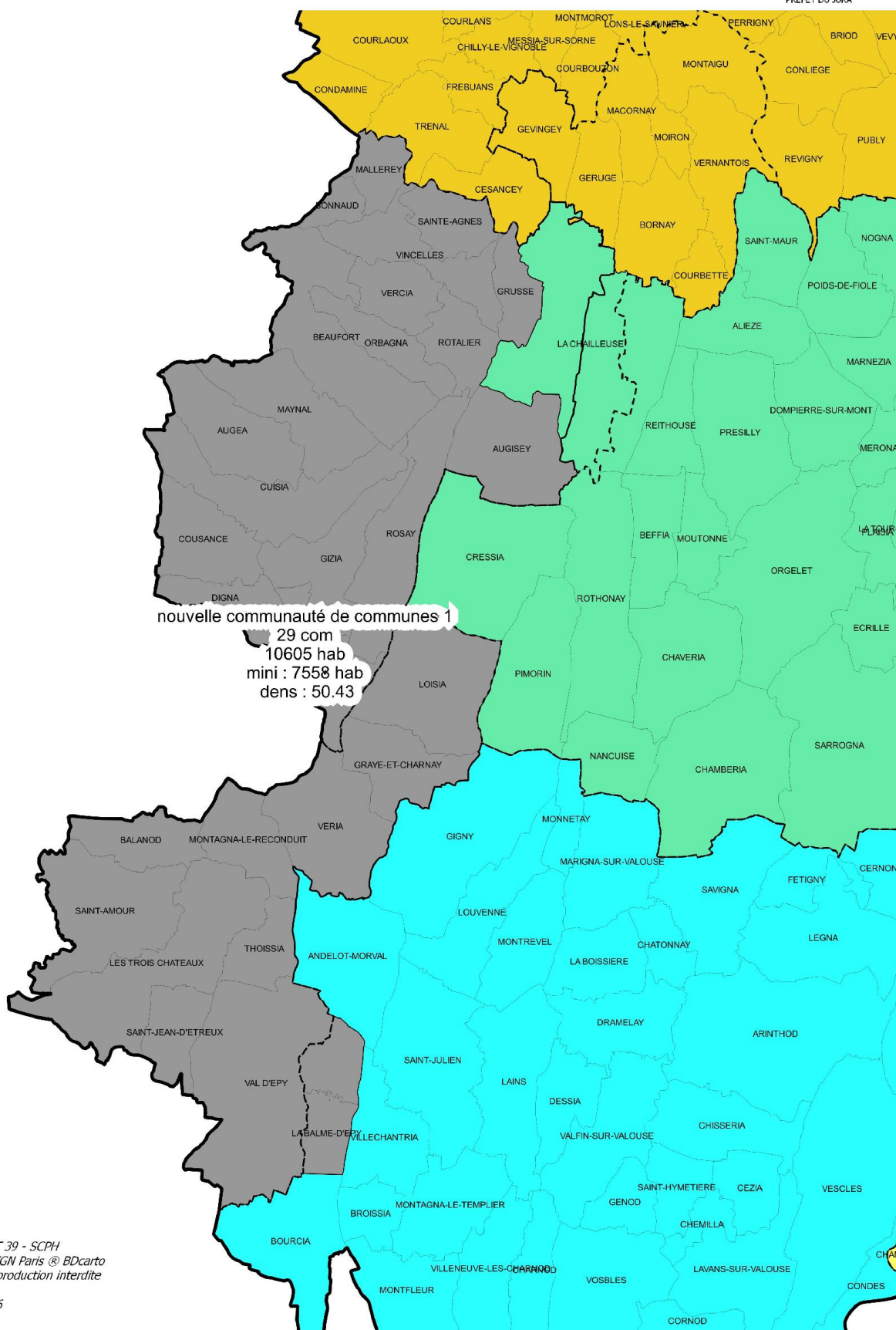


Conception : DDT 39 - SCPH
Sources : © IGN Paris - Bd carto ®
Reproduction interdite
Date : 07 octobre 2015

SDCI 2016 - nouvelle communauté de communes 1



PREFET DU JURA



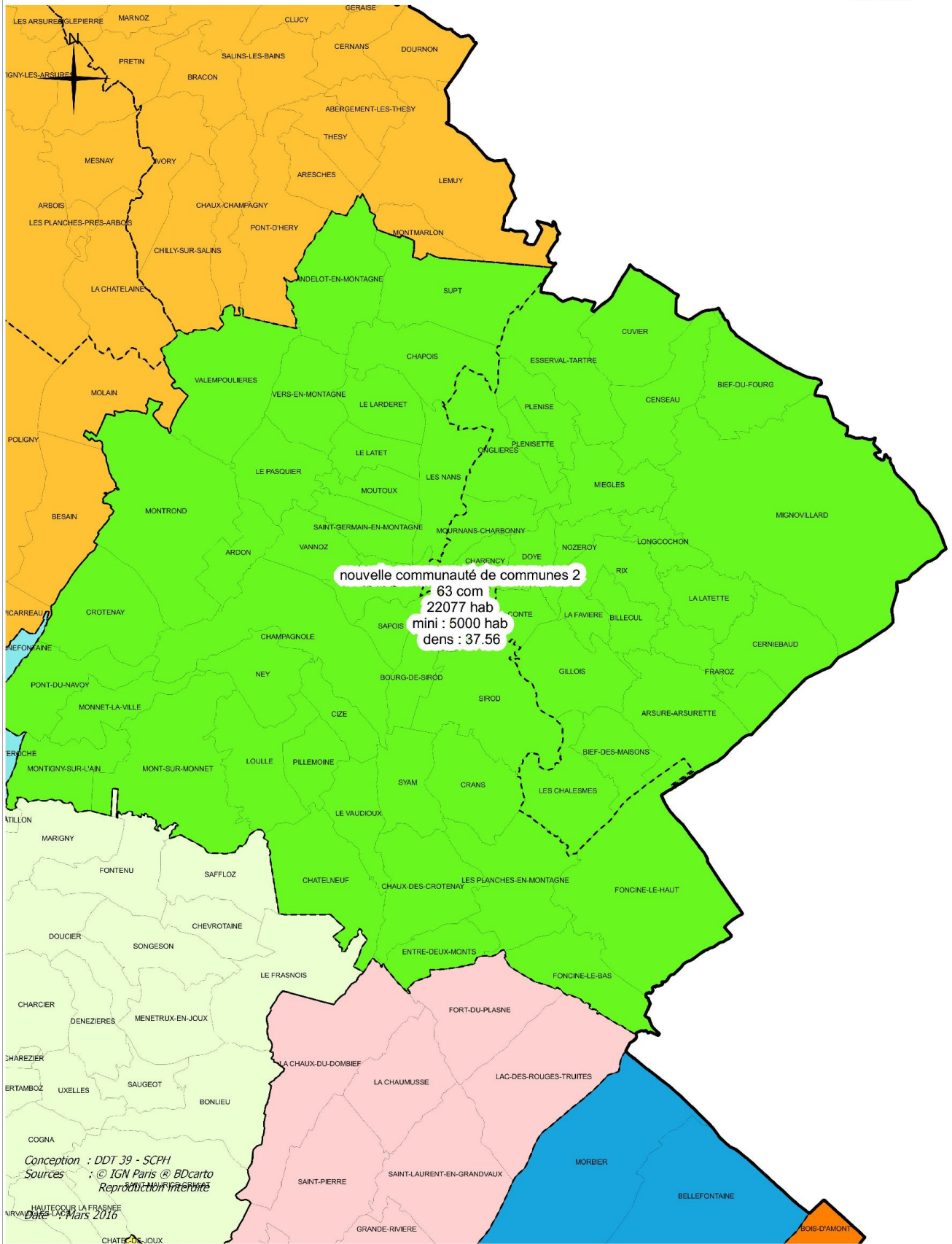
Conception : DDT 39 - SCPH
 Sources : © IGN Paris @ BDcarto
 Reproduction interdite

Date : Mars 2016

SDCI 2016 - nouvelle communauté de communes 2



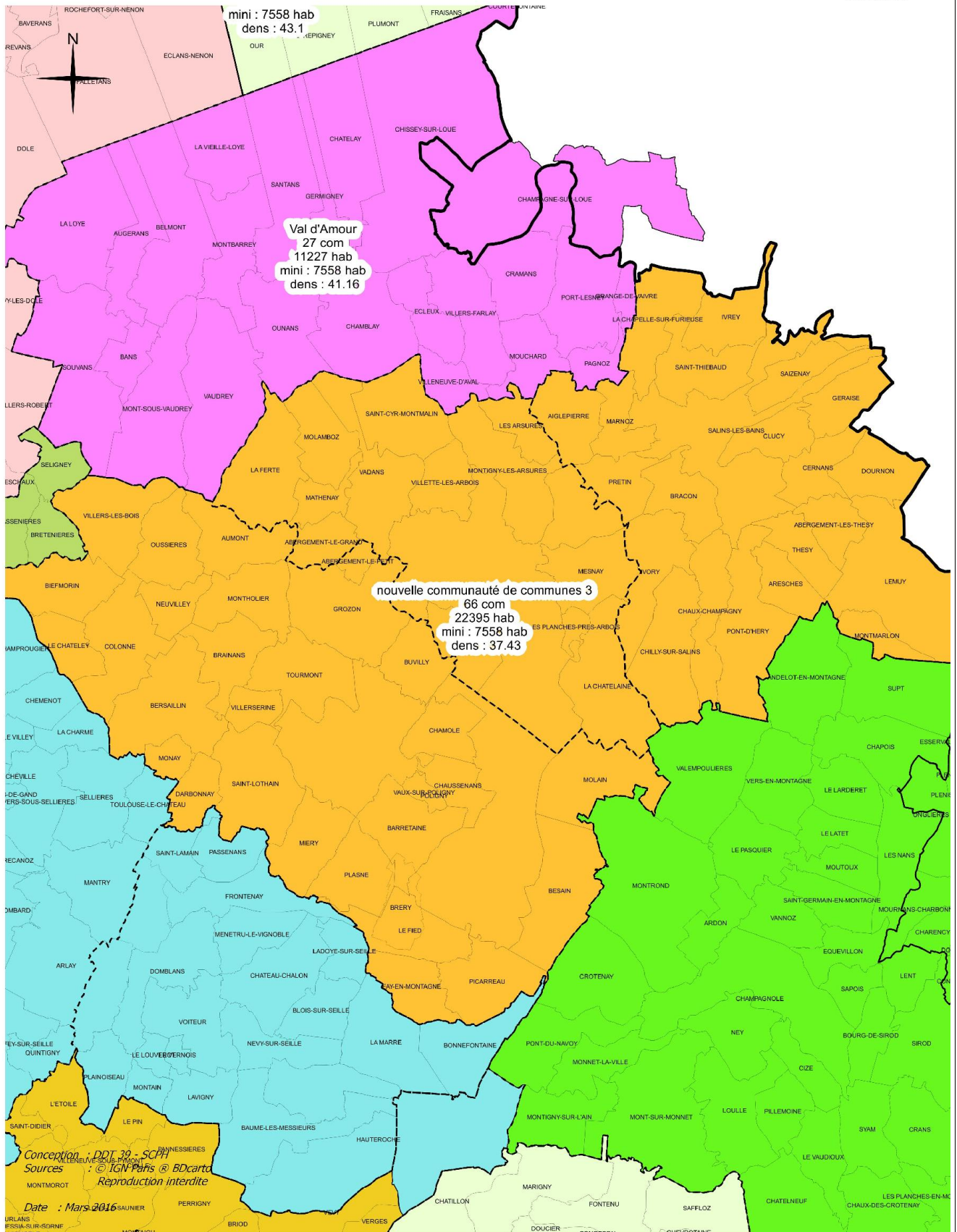
PREFET DU JURA



SDCI 2016 - nouvelle communauté de communes 3



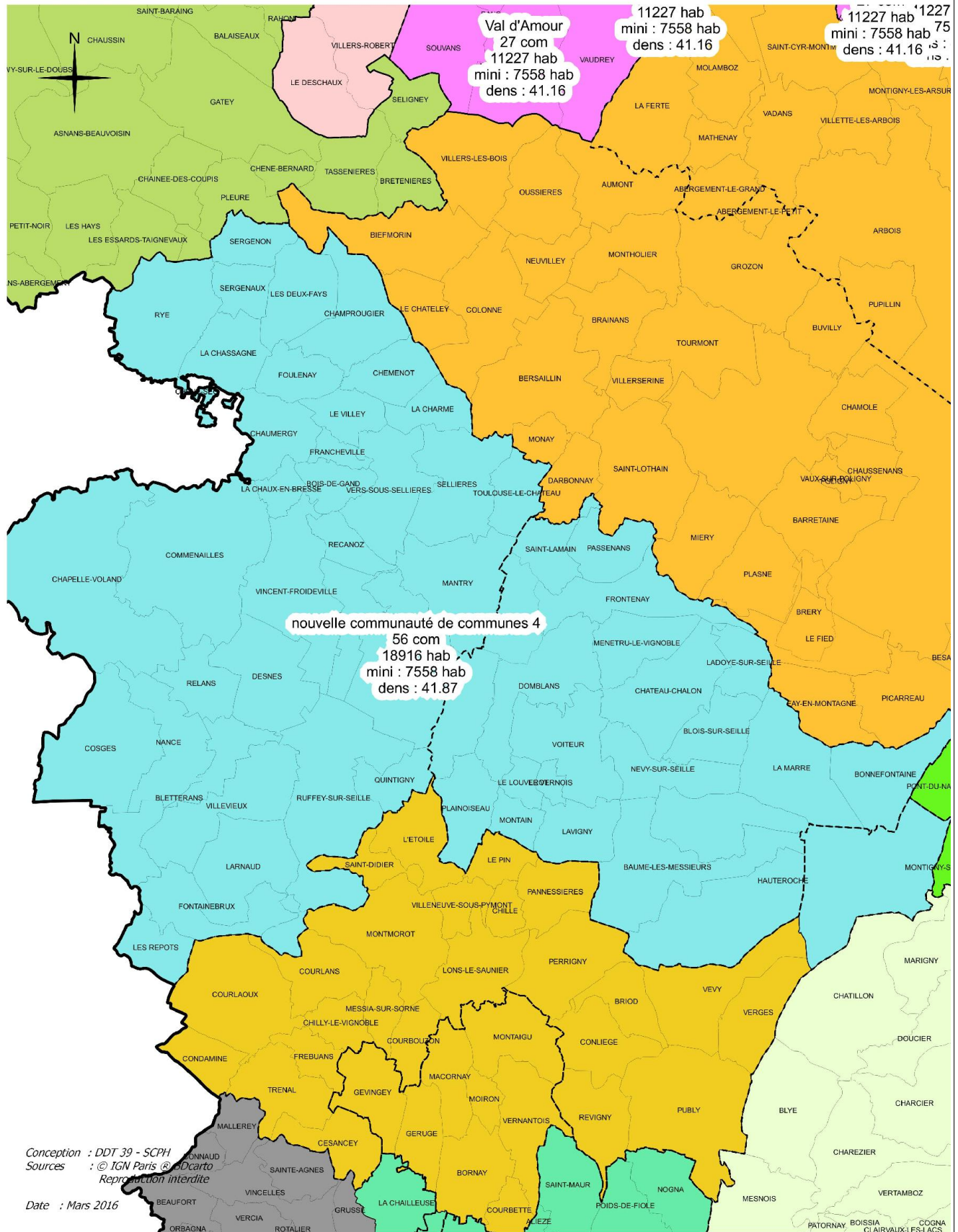
PREFET DU JURA



SDCI 2016 - nouvelle communauté de communes 4



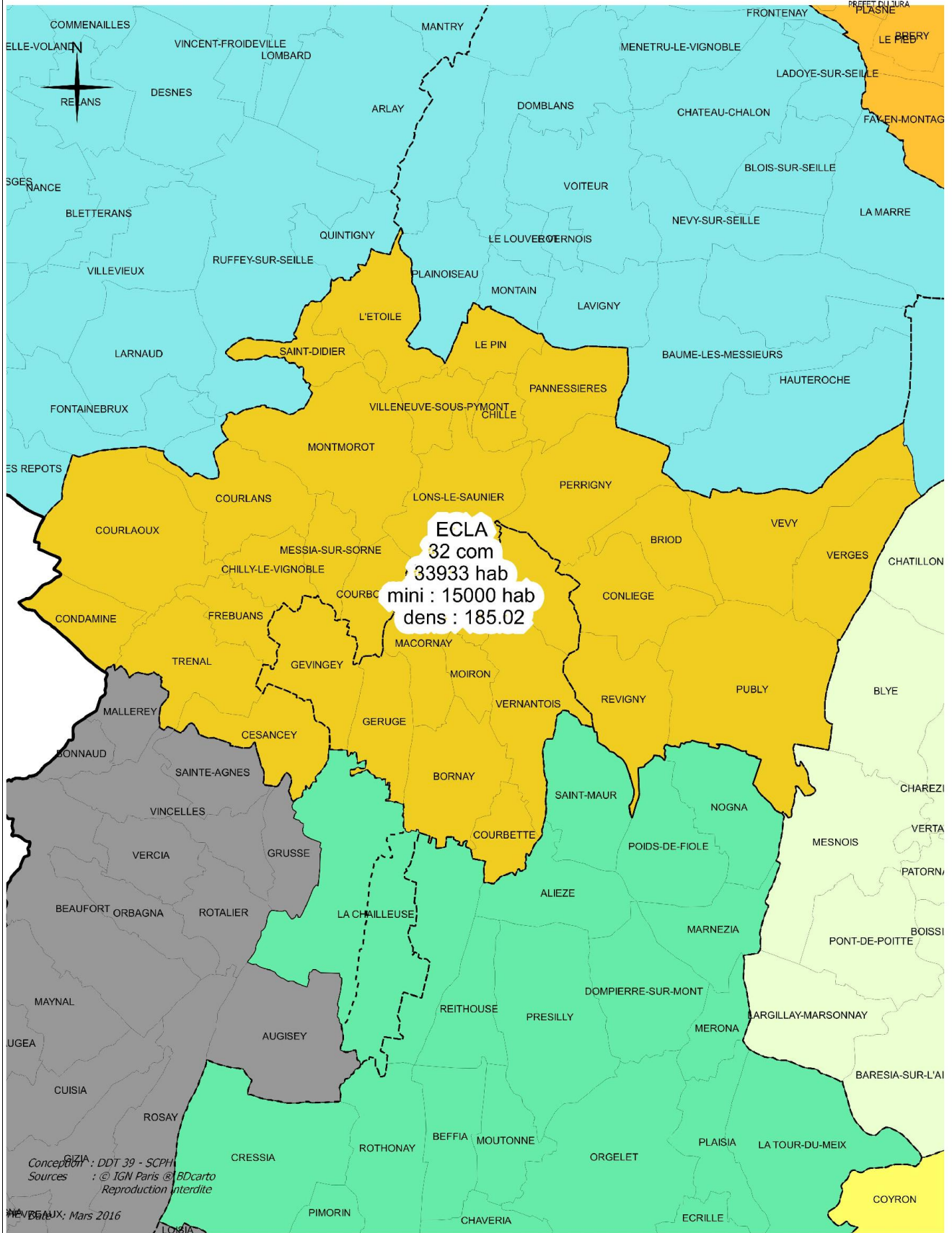
PREFET DU JURA



Conception : DDT 39 - SCPH
Sources : © IGN Paris @ SDcarto
Reproduction interdite

Date : Mars 2016

SDCI 2016 - ECLA



Conception : DDT 39 - SCPH
Sources : © IGN Paris @ BDcarto
Reproduction interdite



Conception : DDT 39 - SCPH
 Sources : © IGN Paris & BDcarto
 Reproduction interdite

Date : Mars 2016